



le cnam  
Nouvelle-Aquitaine



**CONTRAT TERRITORIAL ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU  
NIORTAIS, LE CNAM ET L'ANTENNE DE NIORT  
DU CNAM NOUVELLE-AQUITAINE  
Année 2022 - 2023**

Entre :

- **La Communauté d'Agglomération du Niortais** 140 Rue des Equarts, 79000 Niort, représentée par son Président en exercice, Monsieur Jérôme BALOGE,
- **Le Conservatoire national des arts et métiers**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, 292 rue Saint Martin – 75003 Paris, représenté par son Administratrice Générale en exercice Madame Bénédicte FAUVARQUE- COSSON, ci-après désigné « le Cnam »,
- **L'AG Cnam Nouvelle-Aquitaine**, 2 rue Marc Sangnier – Cité Numérique 33130 Bègles, représentée par son Président en exercice, Monsieur Daniel CHARBONNEL.

**ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :**

Le Cnam est l'opérateur public de référence de la formation professionnelle des adultes tout au long de la vie dans un objectif de promotion sociale. Il est dédié à l'enseignement à tous et partout. Ses missions sont : la formation professionnelle supérieure tout au long de la vie, la recherche et la diffusion de la culture scientifique et technique.

Présent sur l'ensemble des régions françaises, métropolitaines et ultra-marines, le Cnam dispose d'une capacité à déployer ses activités et son offre de services partout, il contribue à l'aménagement du territoire et à l'accès de tous à la formation.

Afin d'amplifier la dynamique initiée au bénéfice des villes moyennes, le Cnam a mis en place un programme « Au Cœur des Territoires », labellisé Action Cœur de Ville. Ce programme permet de prendre en compte de manière concrète la diversité des territoires pour un accès équitable à une formation professionnelle adaptée, de proximité et de qualité. Le Cnam propose via ce programme un plan de développement de lieux d'accès à la formation dans les villes moyennes (entre 10 000 et 100 000 habitants).

L'objectif est de participer, grâce à la formation, au développement économique de ces zones éloignées des centres urbains, universitaires et métropolitains. « Au Cœur des Territoires » représente en outre la



le cnam  
Nouvelle-Aquitaine



promesse de méritocratie républicaine reformulée dans le cadre de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel ».

Forts de cela et dans la continuité d'une relation de confiance déjà construite (Licence Générale en Ressources Humaines, Ingénieur Big Data et Intelligence Artificielle, Licence Professionnelle dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, etc...), la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Cnam Nouvelle-Aquitaine souhaitent poursuivre la dynamique d'implantation du Cnam au cœur de l'agglomération sur la totalité de la période du Schéma Local d'Enseignement Supérieur Recherche et Innovation (SLESRI) adopté en 2018 pour la période 2018-2023, via l'adoption d'un contrat territorial sur la période 2022-2023, prenant la suite de l'actuel contrat territorial pluri-annuel 2020-2022.

Ceci précisé,

## **IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet**

S'appuyant sur une relation de confiance forte entre le Cnam et la Communauté d'Agglomération du Niortais, cette convention, prenant la suite de l'actuel contrat territorial pluri-annuel 2020-2022, a pour objet de définir pour l'année 2022-2023, le cadre général d'accompagnement du projet de développement du Cnam sur le territoire du Niortais.

Sont jointes les annexes suivantes :

- annexe 1 : le bilan des actions du plan 2020-2022 ;
- annexe 2 : la demande de fonds au titre de l'accompagnement pour l'année 2022-2023 ;

### **Article 2 : Actions**

- Action 1 : consolider les formations existantes
  - o Ingénieur Big Data
    - Préparation de l'audit CTI de renouvellement de l'habilitation
  - o Licence Générale « Ressources Humaines »
  - o Licence professionnelle « Chargé d'affaires en installations électriques
  - o Licence professionnelle « Coordonnateur-trice de projets en insertion sociale et professionnelle
  - o Formations Hors Temps de Travail



le cnam  
Nouvelle-Aquitaine



- Action 2 : Relancer le projet Bac + 1 numérique en lien avec l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance / Fabrique du numérique
- Action 3 : Commercialisation de 3 nouveaux produits
  - o Licence professionnelle Assurances (en partenariat avec le Lycée de la Venise Verte)
  - o Licence professionnelle Entrepreneur de l'ESS (en partenariat avec le GRETA PCH)
  - o Licence générale Comptabilité, contrôle, audit (en partenariat avec l'ICSSA)
- Action 4 : Assurer l'année de transition avant l'entrée dans les locaux définitifs
- Action 5 : Structuration et montée en compétences de l'équipe
  - o Montée en compétences d'une assistante de formation vers une fonction de responsable de formation
  - o Remplacement de la chargée de relations entreprises

### **Article 3 : Engagements des parties**

#### Article 3.1 : Engagements communs

Les signataires s'engagent dans un processus d'accompagnement du développement de l'antenne Cnam de Niort.

#### Article 3.2 : Engagements de la Communauté d'Agglomération du Niortais

La collectivité s'engage à :

- Inclure le Centre Cnam Nouvelle-Aquitaine dans les instances de pilotage de l'ESR du territoire ;
- Participer au comité d'orientation des antennes Cnam ;
- Mettre à disposition du Cnam des locaux ;
- Verser la somme de 51 750 €,
- Favoriser le lancement des actions :
  - o En facilitant et en organisant des mises en relation avec les entreprises du territoire, les partenaires du développement économique et ceux de l'emploi/formation ;
  - o En facilitant et en organisant la mise en contact avec tous les acteurs de l'enseignement et à l'identification d'enseignants et de tuteurs ;
  - o En venant en appui à la communication de l'offre de services Cnam (co-organisation d'évènements, diffusion sur les réseaux sociaux...) ;

#### Article 3.3 : Engagements du Cnam Etablissement Public

Dans le cadre de sa stratégie de développement au plus près des territoires, pour une formation partout et pour tous, et dans la droite ligne de son contrat quinquennal 2019-2023, le Cnam s'engage à :



- Poursuivre la conception d'une offre de formation, en lien avec les besoins des territoires ;
- Apporter un appui institutionnel au développement de l'antenne niortaise du Cnam Nouvelle-Aquitaine
- Accompagner le centre Cnam Nouvelle-Aquitaine dans la mise en œuvre du programme « Au cœur des territoires » ;
- Engager une recherche-action sur la mise en place d'une nouvelle génération de centre de formation et son inscription dans les écosystèmes locaux ;

#### Article 3.4 : Engagements du Centre Cnam en Nouvelle-Aquitaine

Le Centre Cnam en Nouvelle-Aquitaine s'engage à :

- Organiser et assurer la mise en œuvre des formations et actions décrites dans l'article 2 ;
- Recruter les équipes enseignantes dans le respect des critères d'agrément et de qualité du Cnam ;
- Assurer le conventionnement avec les partenaires associés aux différentes actions
- Mettre en œuvre les démarches commerciales pour le recrutement des élèves / entreprises
- Rechercher les solutions financières pour sécuriser le modèle économique de chaque action et en assurer autant que possible leur pérennité ;
- Mettre en place un comité d'orientation des antennes ;
- Participer aux instances de gouvernance de l'ESR du territoire.

#### Article 4 : Comité d'orientation et d'évaluation des antennes

##### Article 4.1 Composition et fonctionnement du comité d'orientation et d'évaluation

Le comité d'orientation sera composé des partenaires suivants : la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Cnam Etablissement Public, le Cnam Nouvelle-Aquitaine.

Il se réunira deux fois par an.

##### Article 4.2 Rôle du comité de pilotage et d'évaluation

Le comité d'orientation évalue les activités des antennes sur la base d'un rapport annuel transmis par le Cnam Nouvelle-Aquitaine et ajuste si nécessaire les orientations stratégiques des antennes en fonction des éventuelles évolutions du diagnostic territorial.

#### Article 5 : Communication

Chaque partenaire peut, après avoir recueilli l'accord écrit de l'autre partenaire, indiquer le nom et le logo de ce dernier dans les supports de communications concernant toute action relevant de ce partenariat. Les éléments visuels du Cnam doivent être utilisés dans le respect de la charte graphique fournie par l'établissement et en accord avec la Direction de la communication du Cnam.



le cnam  
Nouvelle-Aquitaine



#### **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet pour l'année universitaire 2022 - 2023. Elle est établie pour une durée d'un an et prendra fin au 31 août 2023. Cette convention est non reconductible.

#### **Article 6 bis : Avenant modifiant la convention en cours d'exercice**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention doit être décidée d'un commun accord entre les parties et faire l'objet d'un avenant. Les modifications apportées à la convention prennent effet dès la signature de l'avenant, sauf disposition contraire des parties.

#### **Article 7 : Résiliation**

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois. En cas de force majeure, la durée du préavis peut être réduite d'un commun accord entre les parties.

#### **Article 8 : Attribution de juridiction**

Les parties s'engagent à résoudre, autant que faire se peut, à l'amiable, tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des clauses de la présente convention.

En cas de persistance du litige, celui-ci sera soumis au tribunal administratif compétent.

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux.

**Pour la Communauté  
d'Agglomération du Niortais,  
Jérôme BALOGE,  
Président  
Date et signature**

**Pour Le Conservatoire national  
des arts et métiers,  
Bénédicte FAUVERQUE-COSSON,  
Administratrice Générale,  
Date et signature**

**Pour le Cnam Nouvelle-Aquitaine,  
Daniel CHARBONNEL, Président  
de l'Association de Gestion Cnam  
Nouvelle-Aquitaine  
Date et signature**

Actions	PROJET 2020 - 2022							CONVENTION 2022 - 2023	
	Prévisionnel 2020	Appel de fonds 2020 (payé)	Prévisionnel 2021	Appel de fonds 2021	Report 2021 sur 2022	Prévisionnel 2022	Appel de fonds 2022 solde	2022	2023
Chefferie de projet	15000	15000	15000	15000	0	15000	15000		
Ardan	13500	13500	13500	0 (non réalisé)	13500	13500	0		
Bac + 1	3375	3375	10125	0 (non réalisé)	10125	10125	10125		
Chargé d'accompagnement remplacé par Licence Professionnelle Coordinateur.trice de projets en insertion professionnelle et sociale	3375	3375	10125	10125					
Chefferie de projet								0	11250
Licence Assurances - accompagnement commercialisation (3/12 *13500 sur 2022 + 9/12*13500 sur 2023)								3375	10125
Licence ESS - accompagnement commercialisation (3/12 *13500 sur 2022 + 9/12*13500 sur 2023)								3375	10125
Licence CCA - accompagnement commercialisation (3/12 *13500 sur 2022 + 9/12*13500 sur 2023)								3375	10125

### **BILANS 2020 - 2022**

#### ❖ **Rappel projet 2020 :**

Ambition 0 : Définir un projet d'implantation pérenne du Cnam sur le territoire niortais au service du développement économique

Action 1 : chefferie de projet

Ambition 1 : Accompagner les mutations socio-économiques

Action 2 : déployer le dispositif Ardan

Action 3 : renforcer l'accès aux formations hors temps de travail pour favoriser la promotion sociale des actifs

Ambition 2 : S'inscrire dans la dynamique régionale de l'ESR

Action 4 : participation du Cnam dans les instances de gouvernance du SLESRI de la CAN

#### ❖ **Rappel préfigurations et hypothèses 2021 - 2022 :**

Ambition 1 : consolider et développer une offre de formation performante et attractive

- Action 1 : proposer une formation Bac + 1 « Numérique » dédiée aux bacheliers professionnels
- Action 2 : proposer un titre RNCP niveau 5 « chargé d'accompagnement social et professionnel, en apprentissage

#### ❖ **Réalisations :**

##### **Formations**

- Formations hors temps de travail :
  - Effectif 2020 – 2021 : 47
  - Effectif 2021 – 2022 : 52Périmètre = auditeurs inscrits dans des formations hors temps de travail avec un code postal d'habitation dans les Deux-Sèvres.
  
- Titre RNCP niveau 5 « chargé d'accompagnement social et professionnel » :
  - Lancement à la rentrée 2021 de la licence professionnelle « Coordonnateur-trice de projets en insertion sociale et professionnelle » avec l'ICSSA
    - Effectif : 17

- Lancement de nouvelles formations à la rentrée 2021, non prévues au plan :
  - o Licence professionnelle « Chargé d'affaires en installations électriques » en partenariat avec le CFAI
    - Effectif : 6
  - o Licence professionnelle « conseiller, souscripteur, gestionnaire en assurances », en partenariat avec la CCI79 et la MACIF.
    - Effectif : 9
  - o Titre Responsable unité de transport logistique et marchandises en partenariat avec l'AFTRAL :
    - Effectif : 15
- Etudes d'opportunités avec des partenaires et avec le Rectorat sur l'ouverture de nouvelles formations pour 2022 - 2023
- Dispositif Ardan :
  - o Projet non démarré faute de financement côté Région (pas de refus de la Région mais champ considéré comme non prioritaire)
- Bac + 1 « Numérique » :
  - o Public non trouvé (Parcours Sup, Prescripteurs), section non démarrée

Un travail de diagnostic a été effectué en janvier 2022 avec Eric Persais qui a créé les conditions de mise en relation du Cnam avec l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance/Fabrique du numérique de Niort.

Une présentation du Bac + 1 a été effectuée en juillet 2022 à une promotion de 16 personnes de la Fabrique du numérique suivant une formation courte de 4 mois en développement web financée par la Région. 9 personnes sont intéressées, un groupe est potentiellement existant. Une démarche de recherche de financement est en cours auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

### Actions hors formations

- Structuration de l'équipe niortaise :
  - 1 Responsable territorial des formations,
  - 1 Responsable de formation,
  - 2 Assistantes de formation
  - 1 Chargée de relations entreprises
- Installation au RDC des nouveaux locaux



# le cnam

## Nouvelle-Aquitaine

- Inscription dans la dynamique régionale de l'ESR :  
participation aux réunions et ateliers du Schéma Enseignement Supérieur du niortais.

